

Extrait du registre des délibérations du bureau Syndical

N° 35 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 15

- Présents : 11

- Procurations : 1

- Absents : 4

Avant pris part au vote : 11

Date de la convocation : 3 MAI 2010**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION**Acquisition matériel destiné aux archives -
Demande de subvention aux archives
départementales

L'an deux mil dix et le dix mai à seize huit heures, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PHILEMONT MONTOUT - PACE - AUBERT -BOURG - PASIAN - GASQUET - GORCE - Mmes MORINEAU - BOUZI.

ETAIENT EXCUSES Mrs GARCIA, COQUART

PROCURATION : EYNARD à BERTRAND

Service émetteur : finances

Monsieur le Président expose aux membres du bureau que la Société MECALUX a été retenue pour la fourniture de rayonnages métalliques pour les besoins de l'aménagement de la salle d'archives. Le montant de la dépense s'élève à la somme de 4 450.00 € HT .

Il est proposé de solliciter l'aide financière des Archives départementales pour le financement de ce matériel spécifique.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- approuve le plan d'acquisition du matériel et d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires
- sollicite l'aide financière des archives départementales.
- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 17 mai 2010

De la Publication le : 17 mai 2010

Extrait du registre des délibérations du bureau Syndical

N° 36 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 15

- Présents : 11

- Procurations : 1

- Absents : 4

Avant pris part au vote : 11

Date de la convocation : 3 MAI 2010

Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONProgramme assainissement 2009 /commune de
Saint Clar de Rivière - Demande de subvention
auprès du CG31

L'an deux mil dix et le dix mai à seize huit heures, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PHILEMONT MONTOUT - PACE - AUBERT -BOURG - PASIAN - GASQUET - GORCE - Mmes MORINEAU - BOUZI.

ETAIENT EXCUSES Mrs GARCIA, COQUART

PROCURATION : EYNARD à BERTRAND

Service émetteur : finances

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28/09/2009 portant sur l'adhésion de la commune de Saint clar de rivière au SIVOM de la SAUDRUNE

Monsieur le Président informe l'assemblée que par décision du 28 Janvier 2009 notifiée par la DADRE, la commune de Saint Clar de Rivière a été inscrit au titre du Programme départemental 2009 d'assainissement des Eaux Usées pour les travaux suivants :

Commune de Saint Clar de Rivière :

Monsieur le Président indique à l'assemblée que les travaux projetés au titre du programme départemental 2009 est le suivant :

- La canalisation de liaison sur 430ml en 250 mm + raccordement réseau chemin du Castéras (100 000€HT)
- La desserte chemin de la Gare/chemin de Reguo Loungo (tronçon CDD') plafonné à 10 branchements domestiques existants (80 000 €HT)

Dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €
Travaux	180 000.00	Subvention Conseil Général	54 000.00
Honoraires aléas	10 800.00	Emprunt	136 800.00
		Autofinancement	
Montant HT	190 800.00	Montant HT	190 800.00

Il est demandé au bureau syndical :

- D'adopter le Programme Départemental 2009 programmation départementale ainsi que le plan de financement

- De solliciter la subvention du Département en capital et en annuités
- De prévoir les crédits budgétaires

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- adopte le Programme Départemental 2009 programmation départementale ainsi que le plan de financement
- sollicite la subvention du Département en capital et en annuités
- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 17 mai 2010
De la Publication le : 17 mai 2010

Extrait du registre des délibérations du bureau Syndical

N° 37 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 15

- Présents : 11

- Procurations : 1

- Absents : 4

Avant pris part au vote : 11

Date de la convocation : 3 MAI 2010

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION

Programme Départemental d'Assainissement des Eaux Usées 2010 - Dossier attributif - Demande de subvention auprès du CG31 - Commune de Saint Clar de Rivière -

L'an deux mil dix et le dix mai à seize huit heures, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PHILEMONT MONTOUT - PACE - AUBERT -BOURG - PASIAN - GASQUET - GORCE - Mmes MORINEAU - BOUZI.

ETAIENT EXCUSES Mrs GARCIA, COQUART

PROCURATION : EYNARD à BERTRAND

Service émetteur : finances

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28/09/2009 portant sur l'adhésion de la commune de Saint Clar de Rivière au SIVOM de la SAUDRUNE

Monsieur le Président informe l'assemblée que par décision du 17 Mars 2010 notifiée par la DADRE, notre Etablissement a été inscrit au titre du Programme départemental 2010 d'assainissement des Eaux Usées pour les travaux suivants :

Commune de Saint Clar de Rivière :

Monsieur le Président indique à l'assemblée que les travaux projetés au titre du programme départemental 2010 est le suivant :

- Construction d'une Station d'épuration de 2000 EqH extensible à 4000 EqH (4^{ème} Tranche et solde)

Dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €
Travaux	638 930.00	Subvention Conseil Général	191 679.00
Honoraires aléas	63 900.00	Emprunt	511 151.00
		Autofinancement	
Montant HT	702 830.00	Montant HT	702 830.00

Il est demandé au bureau syndical :

- D'adopter le Programme Départemental 2010 programmation départementale ainsi que le plan de financement

- De solliciter la subvention du Département en capital et en annuités
- De prévoir les crédits budgétaires

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- adopte le Programme Départemental 2010 programmation départementale ainsi que le plan de financement
- sollicite la subvention du Département en capital et en annuités
- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 17 mai 2010
De la Publication le : 17 mai 2010

Extrait du registre des délibérations du bureau Syndical

N° 38 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 15

- Présents : 11

- Procurations : 1

- Absents : 4

Avant pris part au vote : 11

Date de la convocation : 3 MAI 2010

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION
Programme Départemental d'Assainissement des
Eaux Usées 2010 - Dossier attributif - Demande de
subvention auprès du CG31 - Commune de
Labastidette -

L'an deux mil dix et le dix mai à seize huit heures, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PHILEMONT MONTOUT - PACE - AUBERT -BOURG - PASIAN - GASQUET - GORCE - Mmes MORINEAU - BOUZI.

ETAIENT EXCUSES Mrs GARCIA, COQUART

PROCURATION : EYNARD à BERTRAND

Service émetteur : finances

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 28/09/2009 portant sur l'adhésion de la commune de Labastidette au SIVOM de la SAUDRUNE

Monsieur le Président informe l'assemblée que par décision du 17 Mars 2010 notifiée par la DADRE, notre Etablissement a été inscrit au titre du Programme départemental 2010 d'assainissement des Eaux Usées pour les travaux suivants :

Commune de Labastidette :

Monsieur le Président indique à l'assemblée que les travaux projetés au titre du programme départemental 2010 est le suivant :

- Extension de réseau Traversée de Denton et route de St Clar (RD N°3) plafonné à 12 branchements domestiques existants (1ère Tranche 96 000 €HT)
- Extension du réseau tronçon BC chemin de l'Encontrade sur 200 ml et création de 19 branchements domestiques (1^{ère} Tranche : 60 000 €HT)

Dépenses	Montant en €	Ressources	Montant en €
Travaux	156 000.00	Subvention Conseil Général	46 800.00
Honoraires aléas	9 360.00	Emprunt	118 560.00
		Autofinancement	
Montant HT	165 360.00	Montant HT	165 360.00

Il est demandé au bureau syndical :

- D'adopter le Programme Départemental 2010 Programmation départementale ainsi que le plan de financement

- De solliciter la subvention du Département en capital et en annuités
- De prévoir les crédits budgétaires

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- adopte le Programme Départemental 2010 programmation départementale ainsi que le plan de financement
- sollicite la subvention du Département en capital et en annuités
- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 17 mai 2010
De la Publication le : 17 mai 2010

Extrait du registre des délibérations du bureau Syndical

N° 39 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 15

- Présents : 11

- Procurations : 1

- Absents : 4

Avant pris part au vote : 11

Date de la convocation : 3 MAI 2010

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION
Travaux assainissement /Commune de Saint Clar -
Marché SOCAT /demande de subvention Agence
de l'eau Adour Garonne

L'an deux mil dix et le dix mai à seize huit heures, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saurune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PHILEMONT MONTOUT - PACE - AUBERT -BOURG - PASIAN - GASQUET - GORCE - Mmes MORINEAU - BOUZI.

ETAIENT EXCUSES Mrs GARCIA, COQUART

PROCURATION : EYNARD à BERTRAND

Service émetteur : finances

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Le Marché de travaux a été attribué à SOCAT pour le raccordement des parcelles 411 et 417 à la Station d'épuration des eaux usées situés chemin du Castera à Saint Clar de Rivière pour un montant de 35 959.30 € HT

Il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- adopte le Programme de travaux ainsi que le plan de financement
- sollicite l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour Garonne
- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 17 mai 2010

De la Publication le : 17 mai 2010

Extrait du registre des délibérations du bureau Syndical

N° 40 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 15

- Présents : 11

- Procurations : 1

- Absents : 4

Avant bris part au vote : 11

Date de la convocation : 3 MAI 2010

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION
Ouverture d'un poste de technicien supérieur principal -

L'an deux mil dix et le dix mai à seize huit heures, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PHILEMONT MONTOUT - PACE - AUBERT -BOURG - PASIAN - GASQUET - GORCE - Mmes MORINEAU - BOUZI.

ETAIENT EXCUSES Mrs GARCIA, COQUART

PROCURATION : EYNARD à BERTRAND

service émetteur : Ressources humaines

Monsieur le Président expose aux membres du comité syndical la nécessité de procéder à l'ouverture d'un poste énoncé ci- après pour les besoins du Service Bureau d'Etudes techniques :

Nombre de postes	Nature du grade	Temps complet ou incomplet
Bureau d'Etudes techniques		
1	Technicien supérieur territorial principal	Complet - 35 heures/semaine

OUI L'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ouverture d'un poste de Technicien supérieur territorial principal
- De prévoir les crédits budgétaires nécessaires

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- approuve l'ouverture d'un poste de Technicien supérieur territorial principal
- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 17 mai 2010

De la Publication le : 17 mai 2010

Extrait du registre des délibérations du bureau Syndical

N° 41 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 15

- Présents : 11

- Procurations : 1

- Absents : 4

Avant pris part au vote : 11

Date de la convocation : 3 MAI 2010

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION
Acquisition matériel pour le service hydraulique -
Demande de subvention auprès du CG31-**

L'an deux mil dix et le dix mai à seize huit heures, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PHILEMONT MONTOUT - PACE - AUBERT -BOURG - PASIAN - GASQUET - GORCE - Mmes MORINEAU - BOUZI.

ETAIENT EXCUSES Mrs GARCIA, COQUART

PROCURATION : EYNARD à BERTRAND

Service émetteur : finances

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de solliciter l'aide du CG31 pour l'acquisition d'une tronçonneuse STHILL pour un montant de 1003.34 € HT, pour le bon fonctionnement du service hydraulique.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- Approuve la demande d'aide pour l'acquisition d'une tronçonneuse STHILL pour un montant de 1003.34 € H.T
- Autorise le président à solliciter l'aide du conseil général de la Haute-Garonne

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 17 mai 2010
De la Publication le : 17 mai 2010

Extrait du registre des délibérations du bureau Syndical

N° 42 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 15

- Présents : 11

- Procurations : 1

- Absents : 4

Avant pris part au vote : 11

Date de la convocation : 3 MAI 2010

Objet : Approbation Avenant N° 3 SACER Travaux d'urbanisation - boulevard de la Méditerranée et rue Saint Germier à FROUZINS -

L'an deux mil dix et le dix mai à seize huit heures, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PHILEMONT MONTOUT - PACE - AUBERT -BOURG - PASIAN - GASQUET - GORCE - Mmes MORINEAU - BOUZI.

ETAIENT EXCUSES Mrs GARCIA, COQUART

PROCURATION : EYNARD à BERTRAND

Service émetteur : Contrôle interne Document annexé

Monsieur le Président présente le projet d'avenant n°3 portant sur le marché passé avec l'entreprise SACER pour les travaux de d'urbanisation - Boulevard de la Méditerranée et de la Rue Saint Germier à FROUZINS. La phase de réalisation des travaux a conduit à apporter certaines modifications techniques. Le montant initial du marché de travaux a été contractualisé à la somme de 1 451 919.79 € HT. Le montant du présent avenant représente 5.75 % du marché initial soit 83 537.68 € HT. Le nouveau montant du marché HT est porté à : 1 533 423.32 € HT. Il est demandé au bureau syndical:

- D'approuver l'avenant n°3 précité
- De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux
- D'autoriser son Président à signer ce document et de prendre les dispositions nécessaires à l'application de cette délibération.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- l'approbation de l'avenant n°3 précité
- l'inscription les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux
- autorise son Président à signer ce document et de prendre les dispositions nécessaires à l'application de cette délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 17 mai 2010

De la Publication le : 17 mai 2010

Extrait du registre des délibérations du bureau Syndical

N° 43 / 2010

Nombre de Membres du bureau:

- En exercice : 15

- Présents : 11

- Procurations : 1

- Absents : 4

Avant pris part au vote : 11

Date de la convocation : 3 MAI 2010

Objet : Approbation Avenant n°3 / MARCHE SESEN- Travaux de voirie et réseaux divers - quartier Saint Martory Laprade à FROUZINS

L'an deux mil dix et le dix mai à seize huit heures, le bureau syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND, Président.

ETAIENT PRESENTS : MM BERTRAND - BERMOND - PHILEMONT MONTOUT - PACE - AUBERT -BOURG - PASIAN - GASQUET - GORCE - Mmes MORINEAU - BOUZI.

ETAIENT EXCUSES Mrs GARCIA, COQUART

PROCURATION : EYNARD à BERTRAND

Service émetteur : Contrôle interne Document annexé

Monsieur le Président présente le projet d'avenant n°3 portant sur le marché passé avec l'entreprise SESEN pour les travaux de voirie et réseaux divers - quartier Saint Martory Laprade à FROUZINS. La phase de réalisation des travaux a conduit à apporter certaines modifications techniques. Le montant initial du marché de travaux a été contractualisé à la somme de 238 213.50 € HT. Le montant du présent avenant représente 18.74 % du marché initial soit 15 165.60 € HT. Le nouveau montant du marché HT est porté à : 282 108.10 € HT. Il est demandé au bureau syndical:

- D'approuver l'avenant n°3 précité
- De prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux
- D'autoriser son Président à signer ce document et de prendre les dispositions nécessaires à l'application de cette délibération.

DECISION :

OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- l'approbation de l'avenant n°3 précité
- l'inscription les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux
- autorise son Président à signer ce document et de prendre les dispositions nécessaires à l'application de cette délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Visa : M. Le Président Alain Bertrand
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 17 mai 2010
De la Publication le : 17 mai 2010